Le jour de la Dame, autrefois

Autor(en): **J.Z.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **1 (1863)**

Heft 42

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-176737

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

aux travaux de l'esprit. Espérons que nous verrons bientôt une société du Musée figurer au rang des institutions utiles de Lausanne.

J. Z.

Le jour de la Dame, autrefois.

Les jours de fête sont : le Vendredi-Saint, Pâques, l'Ascension, Pentecôte et Noël (Loi ecclésiastique du canton de Vaud, du 19 mai 1863). Attendez, Messieurs! ne fermez pas si vite la porte, il y a encore des fêtes qui demandent à entrer. — Lesquelles, par exemple? — Le jour du Jeûne, avec ses quarante-huit poses de gâteaux, et puis la Dame, s'il-vous-plaît. Il est heureux, ma foi, que ces messieurs n'aient voté leur loi que le 19 mai, sans quoi je ne revoyais pas un jour de Dame à Lausanne, moi! — Mais, l'avez-vous revue? — Ça, non! Des demoiselles avec deux ou trois jupes, crochées par étages afin qu'on les voie toutes, coudes en arrière, mine pincée, air dévot. Ah bien! par exemple, je vous en souhaite, mes amis, nous ne faisions pas la Dame comme cela de mon temps; c'était une bien autre chanson! Les Parisiens disent qu'il n'y a qu'un Paris au monde. Et le vieux Lausanne donc? La Dame est une fête catholique, populaire, une joie publique. Ce jour donc, on déjeûnait avec de la salée, c'est, je crois, le seul moment du jour où l'on se trouvait assis. Il y avait trop à voir. Les palefreniers des *Balances*, du *Lion-d'Or* et de la *Couronne*, auraient cru le monde perdu s'ils ne s'étaient pas amusés ces jours-là. Vite, le sellier vous faisait des plaques de cuir représentant la silhouette d'un rat, d'un âne, ou d'un cochon, peut-être un peu des trois à la fois. Ce cuir se clouait rapidement à une longue baguette, puis on le frottait bien avec de la craie. Quelque paysan venait-il à passer avec sa femme et ses enfants, regardant tout d'un air niais, paf! paf! paf! Monsieur le paysan et son auguste famille étaient armoiriés *tutti quanti* d'un bel et bon âne sur l'épaule. Cela vous apprendra à réfléchir, mes enfants! — Là, dans un coin, un peu à l'écart, un beau fer de cheval. Ce serait bon à prendre! et le paysan regardait à droite et à gauche si personne ne le voyait; nous étions cachés; rassuré, il se décidait à faire la capture, mais crac, le fer, attiré par un fil invisible, décampait, à moins qu'il ne fut fortement chauffé, cas où le paysan le lâchait un peu bien vite. Et ces troupes d'effeuilleuses? On eût dit un jour de marché; seulement les corbeilles étaient pleines d'œufs teints, ou bien de *rampon* (de la mâche pour les puristes); les gamins achetaient, puis *croquaient, croquaient*, la rue en était encombrée. Les effeuilleuses préféraient être croquées par les jolis garçons de Lavaux qui venaient les engager. Pendant qu'elles jouaient d'œillades, une bonne aiguillée de long fil retors vous cousait ensemble toute la bande, comme on enfile des perles. La petite cloche de St-François était décorée d'une belle dame; celles de la cathédrale aussi. On allait voir cela, en s'arrêtant chez tous les pâtissiers pour manger des petits pâtés chauds; c'était la mode et on s'en donnait. La foule qui visitait le chœur, montait au clocher, à la flèche, était immense.

N'oublions pas les pepins de courge portés ce jour-là sou la grosse cloche, afin qu'ils produisent des fruits aussi gros qu'elle.

J. Z.

Chacun sait que les Japonais, spéculant sur l'amour bien connu des Suisses pour le petit salé, ont cherché à séduire notre ambassade par un cadeau singulier. Attaqué par l'absinthe et l'eau de cerises fédérales, le Japon s'est retranché derrière sa charcuterie; nous voulions le prendre par la boisson, il riposta par la viande. On dit qu'au premier abord, M. Humbert fut dans une grande perplexité; le cas n'avait pas été prévu; les instructions ne disaient rien quant aux petits cochons. En ferait-il du boudin ou de la saucisse à griller, de la galantine ou de la tête marbrée? Les mangerait-il frais ou les mettrait-il au petit sel? Toutes ces questions étaient graves, et furent sérieusement étudiées. Or, il fut résolu qu'on dégusterait le présent de Taïcoum; un attaché sensuel demanda qu'on le servit sur un lit de choûcroute; cette proposition fut acclamée, et comme cette denrée bernoise est inconnue au Japon, il fut décidé d'en demander un baril au Conseil fédéral, toujours si bon, si généreux pour notre brillante ambassade. Surgit alors un ennui d'une haute gravité. L'ambassade, quoique si riche en spécialités diverses, ne compte pas un seul charcutier! Comment saignerait-on les petits cochons? Qui les découperait? Qui les assaisonnerait? Ces obstacles n'arrêtèrent cependant point notre ambassadeur, qui se décida à aller de l'avant. Au départ de la malle, l'ambassade se préparait à faire boucherie. — Le télégraphe apprit cette résolution au Conseil fédéral, qui, réuni en séance extraordinaire, envoya une dépêche ordonnant de laisser la vie aux cochons de Taïcoum, et de les conduire en Suisse pour les soumettre à l'admiration des confédérés, curieux de voir des petits cochons de 200,000 fr.; une fois cette admiration satisfaite, ils seront immolés et mangés par les hauts conseils, le peuple n'ayant qu'à les digérer sans y toucher. Remercions en passant le pouvoir d'avoir comblé nos vœux, en jugeant ces animaux dignes de fouler le sol suisse, cette terre de liberté; ils seront reçus avec tous les égards dûs à des représentants d'une race étrangère.

Zurich comptait sur les riches soies du Japon; hélas! en fait de soies, nous n'aurons que celles de nos deux petits cochons : on en fera quelques brosses à dents! — Une indiscrétion nous permet de donner à nos lecteurs quelques détails sur le menu du banquet, dont les Japonais feront les honneurs : les deux petits cochons seront servis braisés avec une sauce hollandaise aux cornichons; on parle en outre de dindons farcis, mais rien encore n'est résolu à cet égard. Les membres qui ont fait opposition à l'envoi d'une ambassade au Japon seront servis sur une petite table à part, et on ne leur offrira que les deux queues, simplement entourées de papier et risolées sous la cendre. Avis à qui de droit.